



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 8 juillet 2026

Spectacles pyrotechniques et feux d'artifice : mesures liées au niveau de risque incendie

Dans son arrêté du 8 juillet, applicable jusqu'au 31 août 2026, le préfet de la Charente a pris la décision, dès lors que ce niveau de risque passe à « très sévère », d'interdire les spectacles pyrotechniques et feux d'artifice, quelle que soit leur catégorie sur l'ensemble du département.

Cette interdiction est liée au niveau de risque « incendie de forêt ». Cet indice, déterminé par les services de Météo France et du Sdis 16, est basé sur plusieurs indices météorologiques (niveau de sécheresse, vent, etc.) ainsi que sur le niveau d'engagement du Sdis sur le terrain pendant ces périodes où les départs de feu sont nombreux.

Ce niveau de risque est analysé et mis à jour quotidiennement. Il contient six niveaux d'analyse, de faible à exceptionnel. Le niveau « très sévère » correspond à l'avant-dernier critère. Chaque mairie peut le consulter sur une boîte vocale dédiée au 05 45 97 61 40. Ce niveau de risque sera également mis à jour chaque jour sur le site internet de la préfecture durant l'été.

Ces mesures visent à limiter tout risque de départ de feu et à protéger la population, les biens et l'environnement. Par ces temps de très grandes sécheresses et fortes températures, le préfet invite chaque commune à la plus grande vigilance.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**